

# REGIONAL NORMAND

## MAYENNE

### 17-19 juillet 2015



Les animaux arriveront le vendredi 17 juillet avant 14h et repartiront le dimanche 19 à partir de 19h\*.

(\* le départ des femelles des élevages Mayennais se fera le lundi 20 à partir de 17h)

## Règlement du concours normand

### Dispositions générales

Ce Régional est géré par la commission concours de l'association May'Normande.

Pour être admis à exposer, les éleveurs devront être adhérents ou adhérer à l'OS normande au moment de l'engagement, et être à jour de leurs cotisations.

Les femelles doivent être déclarées de naissance et issues de l'insémination artificielle.

Chaque élevage aura la possibilité d'engager 1 femelle suppléante si moins de 4 femelles sont inscrites, ou 2, si 4 femelles ou plus sont engagées. Les génisses n'entrent pas en compte dans ce calcul (1 génisse suppléante possible).

Les femelles devront être tondues intégralement.

La personne présentant un animal sur le ring devra être vêtue de la chemise - cravate OS « La Normande », ainsi que d'un pantalon noir et de chaussures foncées.

Si dans une section, le nombre d'animaux est supérieur à 12, la section sera dédoublée (selon la lactation puis l'âge). En cas de nombre impair, la section des femelles les plus jeunes sera dominante en nombre.

En revanche, si le nombre des animaux est inférieur à 3, il pourra être procédé à des regroupements.

Afin de pouvoir accueillir un maximum d'éleveurs exposants sur un nombre de places limité, la commission concours se réserve le droit de restreindre le nombre de femelles dans les élevages ayant inscrit le plus si la limite de place est atteinte.

La responsabilité et l'assurance des animaux sont à la charge de l'éleveur.

Ce concours est ouvert à tout animal répondant lui-même ou par son ascendance aux normes d'admission définies ci-après :

### Prix individuels

#### Concours de présentation :

Le concours de présentation est ouvert à toutes les personnes de moins de 30 ans le jour du concours.

Chaque meneur sera associé à une génisse, la paire devra être inscrite au préalable.

La génisse devra avoir concouru et être présentée par une seule et même personne.

Les sections seront découplées en fonction de l'âge des participants.

L'harmonie meneur-génisse est à privilégier.

#### Sections du concours morphologique :

<b>Découverte</b>	Génisses de 3 à 7 mois, nées du 17/12/14 au 17/04/15
<b>A</b>	Génisses de 7 à 12 mois, nées du 17/07/14 au 16/12/14
<b>B</b>	Génisses de 12 à 18 mois, nées du 17/01/14 au 16/07/14
<b>C</b>	Génisses de 18 à 24 mois, nées du 17/07/13 au 16/01/14
<b>D</b>	Génisses de 24 à 30 mois, nées du 17/01/13 au 16/07/13

Chaque génisse devra être associée  
à un meneur et un seul  
1 génisse = 1 meneur

- 1** Vaches en cours de 1<sup>ère</sup> lactation, vêlées avant 30 mois et avec moins de 100 j au 31 mai 2015
- 2** Vaches en cours de 1<sup>ère</sup> lactation, vêlées entre 30 et 36 mois et avec moins de 100 j au 31 mai 2015
- 3** Vaches en cours de 1<sup>ère</sup> lactation, vêlées avant 36 mois et avec 100 j ou plus de production au 31 mai 2015
- 4** Vaches en cours de 1<sup>ère</sup> lactation, vêlées avant 36 mois et avec 200 j ou plus de production au 31 mai 2015
- 5** Vaches tarées en 1<sup>ère</sup> lactation (lactation totale)
- 6** Vaches en cours de 2<sup>ème</sup> lactation
- 7** Vaches en cours de 3<sup>ème</sup> lactation
- 8** Vaches tarées en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> lactation
- 9** Vaches en cours de 4<sup>ème</sup> lactation
- 10** Vaches en cours de 5<sup>ème</sup> lactation et plus
- 11** Vaches tarées en 4<sup>ème</sup> lactation et plus

Les sections 1 et 2 seront uniquement classées sur la conformation. Pour les autres sections, les femelles seront soumises à un classement de synthèse ; coefficient 1 pour le lait et coefficient 1 pour la conformation.

## **Prix spéciaux**

### Prix d'ensemble

Chaque lot sera composé de **3 femelles** ayant concouru dans une section et présentées par le même élevage. Une plaque de prix sera distribuée. Le classement se fera sur des critères d'homogénéité.

- Prix de bande : 3 femelles
- Prix des meilleures mamelles collectives : 3 femelles

### Prix Interdépartemental

Chaque lot sera composé de **5 femelles** (max. 2 du même élevage), issues du même département et ayant concouru en section. Une plaque de prix sera distribuée. Le classement se fera sur des critères d'homogénéité.

La commission concours pourra procéder au regroupement de plusieurs départements limités en effectif.

### Prix de la meilleure mamelle

Uniquement les femelles **en lait** seront admises. 2 femelles maxi par élevage et par catégorie au choix de l'éleveur.

- Meilleure **mamelle jeune** parmi les femelles en cours de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> lactation
- Meilleure **mamelle adulte** parmi les femelles en cours de 3<sup>ème</sup> lactation **et plus**

### Prix de la meilleure bouchère

2 femelles maxi par élevage au choix de l'éleveur (inscription impérative la veille)

### Prix de la meilleure fromagère

Il sera procédé à un tri parmi l'ensemble des femelles ayant **4 lactations terminées et plus** (min 305j ou tarie au 31/05/15), avec une moyenne de TP  $\geq$  à 34. La méthode de calcul utilisée sera la méthode FROC (méthode OS Normande).

Le prix de meilleure fromagère sera décerné à la femelle ayant produit le maximum de camemberts par jour de vie.

### Prix de la meilleure laitière

**4 lactations terminées et plus** (min 305j ou tarie au 31/05/15)

Seules les 10 meilleures notes laitières des vaches présentes seront convoquées pour ce prix, dans la limite de 2 femelles maximum par élevage.

4 critères pris en compte : note laitière\*2 + note prolificité + note conformation + note conservation

### Trophée reproduction

Prix déterminé à partir du nombre d'IA/gestation et de l'IVV (Intervalle Vêlage-Vêlage)

**En cours de 4<sup>ème</sup> lactation et plus**

## Prix d'honneur et prix de championnat

- Prix d'honneur espoir : pour les lauréates des sections Découverte, A, B, C et D
- Prix d'honneur jeune : pour les lauréates des sections 1, 2, 3, 4 et 6
- Prix d'honneur tarie : pour les lauréates des sections 5, 8, et 11
- Prix d'honneur adulte : pour les lauréates des sections 7, 9 et 10

Un prix de championnat sera attribué parmi les 4 prix d'honneur

## **Normes d'admissions**

Rang de lactation	Minimum exigé en kg brut	Elevage certifié BIO		TP mini exigé (‰)	Certifié BIO
En cours de 1 <sup>ère</sup> lactation, moins de 100 j	Lactation de la mère qualifiante	idem		Lactation de la mère qualifiante	idem
En cours de 1 <sup>ère</sup> lactation, 100 j ou plus	2000 kg	1700 kg	<b>et</b>	31,5	30.5
Vaches en 1 <sup>ère</sup> lactation, synthèse 200 j	4000 kg	3400 kg	<b>et</b>	32	31
1 <sup>ère</sup> lactation	400 kg de MU (réf 305 j.)	350 kg de MU	<b>et</b>	32	31
2 <sup>ème</sup> lactation	420 kg de MU (réf 305 j.)	370 kg de MU	<b>et</b>	32	31
3 <sup>ème</sup> lactation et plus	450 kg de MU (réf 305 j.)	400 kg de MU	<b>et</b>	32	31

### **Pour les femelles avec une lactation terminée, il suffit qu'une lactation et une seule passe ces normes**

La lactation du sujet pourra être prise en compte si les **normes sont atteintes au 31 mai 2015**.

Les vaches tarées avant le 15 mai 2015 devront se présenter en lactation au concours, après cette date les femelles pourront se présenter soit en lactation, soit en gestation.

Une note de production sera déterminée à partir de la quantité de matière utile (MU) produite depuis le premier vêlage jusqu'au dernier tarissement.

Ne seront acceptées que les femelles ayant **vêlé après le 1<sup>er</sup> mai 2014**

Pour les sections 1 et 2, la mère doit répondre aux normes d'admissions

NB : Elevages du 53 : Toutes les femelles en lactation devront être traitées dans l'enceinte de la foire avant leur départ le dernier jour.

## **Informations Pratiques**

### Inscriptions

La date **limite d'inscription** est fixée au **31 mai 2015**, la commission concours se réserve le droit de restreindre le nombre d'inscription par élevage ou département si le plafond est atteint.

### Hébergement - Restauration

Des hébergements sont disponibles aux abords de la foire ainsi que des services de restauration. Des forfaits vous seront également proposés. Des informations complémentaires seront communiquées ultérieurement, aux élevages ayant inscrit des animaux.

### Sanitaire

Les élevages exposant des animaux devront répondre aux exigences du certificat sanitaire valable pour la manifestation. Chaque éleveur devra fournir le certificat sanitaire prévu, dûment rempli par un vétérinaire agréé. Le modèle du certificat sera ultérieurement aux élevages ayant inscrit.

### Contacts

**Jean-Marie PILORGE**, technicien-animateur May'Normande : jean-marie.pilorge@evolution-xy.fr / 0671648893

**Christian COQUIN**, président commission concours May'Normande : christiancoquin53@yahoo.fr / 0615917804

**Serge HAREAU**, président association May'Normande : earlerables@gmail.com / 0781434445

### Indemnités

Un complément, en plus de la somme transmise par le CIMA, sera versé en fonction du département et du type de femelle présenté pour atteindre au total la valeur ci-jointe de la tableau (+Indemnité lait).

Les élevages Mayennais ne sont pas concernés (indemnités habituelles)

Département	VL + G > 18 mois	G < 18 mois
36	150 €	120 €
37	120 €	95 €
41	120 €	95 €
44	120 €	95 €
49	90 €	70 €
72	90 €	70 €
85	150 €	120 €

## PROGRAMME REGIONAL 2015

### Vendredi 17 juillet

Heure	Concours Morphologique génisses	tps (min)
17h	Section Découverte	20
	Section A	20
	Section B	20
	Section C	20
	Section D	20
	Prix d'Honneur Espoir	15
	Animation	15
19h10	Pot Commun Eleveurs	<b>soit 2h10</b>

### Dimanche 19 juillet

Heure	Concours Présentateur + Prix spéciaux	tps (min)
9h30	Section Présentateur 1	20
	Section Présentateur 2	20
	Section Présentateur 3	20
10h30	Section Présentateur 4	20
	Section Présentateur 5	20
	Section Présentateur 6	20
11h30	Prix d'Honneur Tarie	15
	Prix d'Honneur Jeune	15
	Prix d'Honneur Adulte	15
	Prix de Championnat	15
12h30	Prix Interdépartemental	30
	Prix d'Honneur Présentateur 1	15
	Prix d'Honneur Présentateur 2	15
13h30	Prix d'Honneur Présentateur 3	15
	Meilleur Présentateur	15
14h	Animation	60
15h	Défilé	<b>soit 5h30</b>

### Samedi 18 juillet

Heure	Concours Vaches	tps (min)
9h30	Section 11	15
	Section 8	15
10h	Section 5	20
	Section 10 B	20
	Section 10 A	20
11h	Section 9	20
	Section 7	20
	Meilleure Mamelle Adulte	20
12h	Animation	20
	Section 6	20
	Section 6 bis	20
13h	Repas	20
	Repas	20
	Animation	20
14h	Section 4	20
	Section 3	20
	Section 2	20
15h	Section 1	20
	Meilleure Mamelle Jeune	20
	Animation	20
16h	Collectif Mamelle	30
	Prix de Bande	30
17h	Animation	20
	Animation	20
	Meilleure Laitière	20
18h	Meilleure Fromagère	15
	Meilleure Bouchère	20
	Trophée Reproduction	15
20h	Soirée Eleveurs	<b>soit 9h20</b>

Numéro Elevage : \_\_\_\_\_ Raison Sociale : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Portable/Fixe : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Concours Morphologiques :

N° Section	Nom de l'animal	Père	Grand-Père	Numéro 10 chiffres	Date de Naissance	Date dernier vêlage	Date IA

Concours Présentateur :

Nom	Prénom	Date de Naissance	Adresse	Téléphone + Mail	Génisse associée

A retourner avant le 31 mai 2015 à :

May'Normande – 406 rue de Normandie - 53100 MAYENNE Ou [jean-marie.pilorge@evolution-xy.fr](mailto:jean-marie.pilorge@evolution-xy.fr)